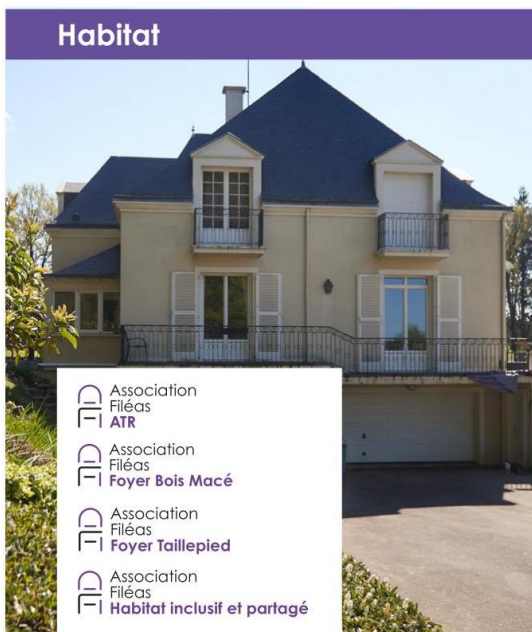
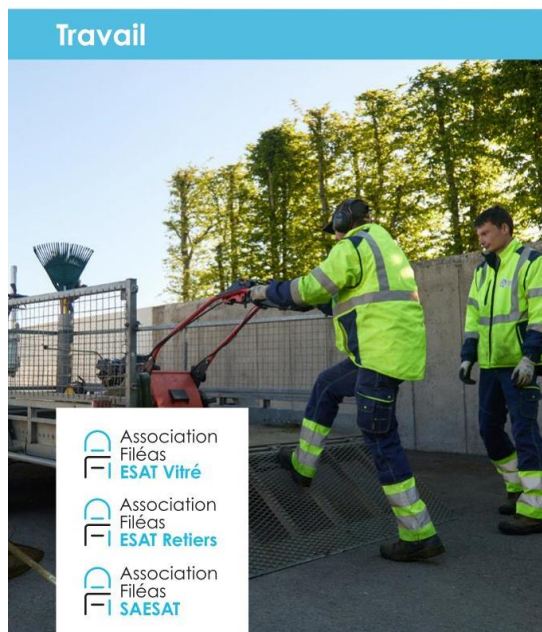


Projet Associatif Stratégique Association FILEAS 2023-2028





Aujourd'hui nommée Association FILEAS suite à la fusion des associations Sévigné et Alisa, notre organisation a pour mission d'accueillir et d'accompagner les personnes en situation de handicap ainsi que leurs familles.

Pour cela elle propose différents établissements ou services :



Ils s'appuient sur des professionnels aux compétences reconnues et variées.

L'association FILEAS déploie son activité sur le Pays de Vitré et en particulier sur les communes de Vitré, Retiers, Martigné-Ferchaud et Argentré du Plessis.

Comme toute association, elle repose aussi sur des bénévoles, dont l'implication peut se faire à plusieurs niveaux :

- La participation au conseil d'administration
- La représentation de l'association dans différentes instances tant internes comme les CVS (conseils de la vie sociale) qu'externes (GRAAL, UNAPEI, URIOPSS...)
- La participation à des groupes de travail liés à l'actualité de l'association (travaux, évaluation, projets ...)
- La participation aux temps forts de l'association
- ...

Le projet associatif est le résultat de plusieurs temps d'échanges où les différentes composantes de l'association ont pu s'exprimer : familles, personnes accompagnées, professionnels, bénévoles et partenaires. Ces temps ont permis aussi de faire le point sur les précédents projets des deux associations « Sévigné » et « Alisa » avant fusion.

Ce document constitue pour notre association le fil conducteur, le repère qui guidera le fonctionnement et l'évolution de notre activité pour les années à venir.

Il portera les actions de la fin 2023 jusqu'à fin 2028 et il trouvera toute sa place dans la future évaluation externe.

Les projets d'établissements et services déjà écrits et ceux à venir devront s'ajuster à ce dernier.

SOMMAIRE

L'identité de l'association	3
L'histoire de l'association	5
L'utilité sociale de l'association.....	6
Les valeurs partagées de l'association	8
Les personnes accueillies et accompagnées	9
Les besoins et les aspirations des personnes accompagnées.....	10
Les missions et les pratiques adaptées aux évolutions	11
Un projet inscrit dans les politiques sociales et médico-sociales	12
La gouvernance et les richesses humaines de l'association.....	13
L'association au cœur d'une dynamique partenariale	14
L'ambition stratégique de l'association	15
Glossaire	16

L'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

En 2023, la richesse humaine de l'association



Bénévolat

Une quinzaine de dirigeants bénévoles au conseil d'administration (dont la moitié de parents)

3-4 bénévoles d'activité

80 adhérents



Ressources humaines

95 professionnels dont **2** dirigeants salariés, **12** cadres, **81** professionnels pluridisciplinaires

(*Métiers* : AES, Agent de service jour et nuit, Agent technique, Aide comptable, Aide-soignant, AMP, animateur, Assistant de direction, Assistante sociale, CESF, Chef de service, Comptable, Coordinateur, Educateur spécialisé, Educateur sportif, Maitresse de maison, Moniteur d'atelier, Moniteur éducateur, Monitrice SA ESAT, Psychologue, RAF, Responsable cuisine, Responsable qualité et projets, RRH, Secrétaire et Secrétaire comptable, Surveillant de nuit et Veilleur de nuit)



Accompagnement

Plus de 400 personnes accueillies et accompagnées à l'année, dont :

50 personnes hébergées,

15 personnes logées,

200 de personnes accompagnées (accueils de jour, accueils temporaires et SAVS) et **150** travailleurs



Activités principales

- > Travail adapté
- > Hébergement
- > Accompagnement
- > Aide aux aidants



Territoires d'intervention

Pays de Vitré, Ille et Vilaine et départements limitrophes



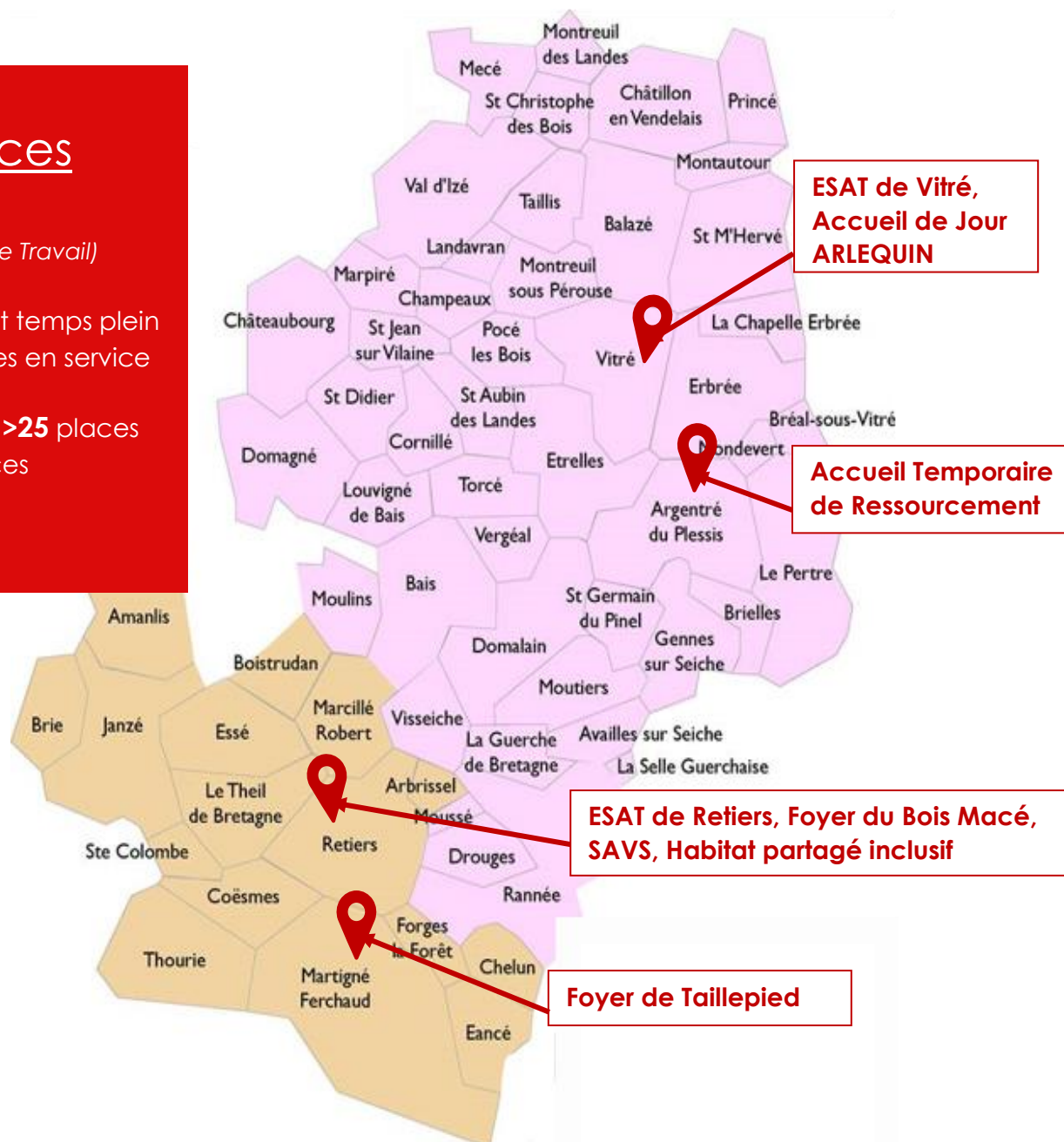
Budget

6 millions d'€ de budget au 31 décembre 2022

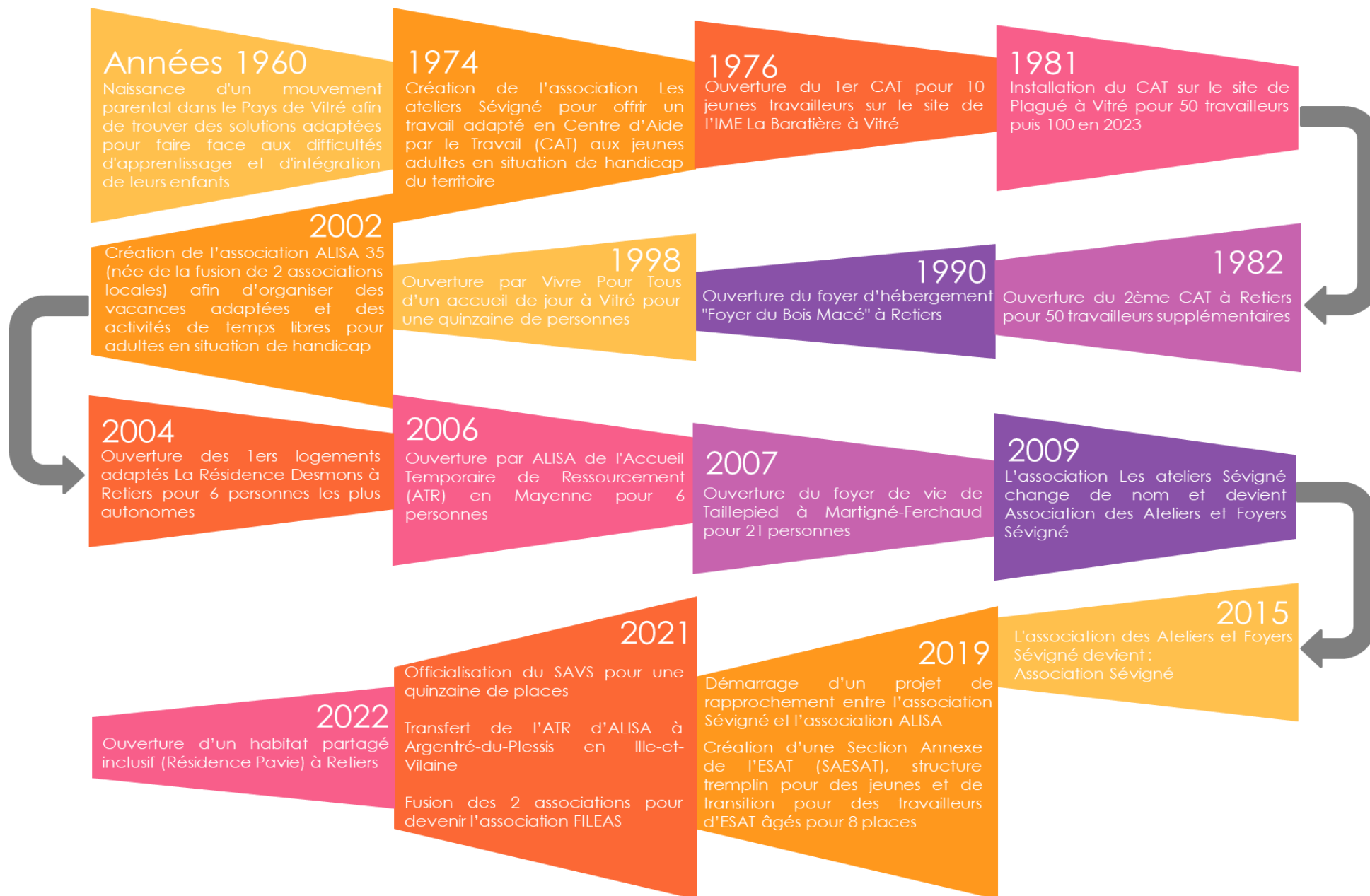


8 établissements et services

- **1 ESAT sur 2 sites** (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) >145 places équivalent temps plein
- **1 SAESAT** (Section Annexe ESAT) >8 places équivalent temps plein
- **2 Foyers de vie-hébergement** >43 places + 9 places en service d'accueil de jour
- **1 SAVS** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) >25 places
- **1 ATR** (Accueil Temporaire de Ressourcement) >6 places
- **1 Accueil de Jour** >23 places
- **1 habitat partagé inclusif** >13 logements



L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION



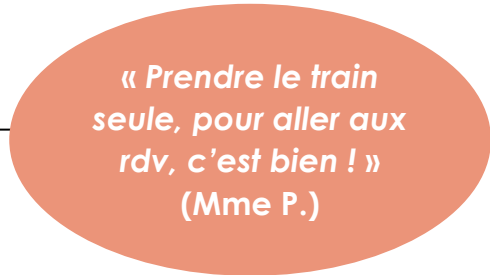
L'UTILITE SOCIALE DE L'ASSOCIATION

L'utilité sociale de l'association et des établissements et services est la contribution positive de leurs actions à l'égard des personnes et de leur entourage, des territoires et de la société dans son ensemble.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

L'association propose :


- Des accompagnements à la citoyenneté, à la santé, au travail, au logement, à l'hébergement, à la vie sociale et aux loisirs
- La préservation, le développement de l'autonomie
- Des réponses individuelles dans le cadre des projets de vie pour l'épanouissement et l'ouverture au monde
- Un soutien pour garantir la fluidité des parcours de vie des personnes et permettre l'accomplissement de soi



« Prendre le train seule, pour aller aux rdv, c'est bien ! »
(Mme P.)

Elle favorise :

- La recherche du bien-être des personnes, l'appréciation, la promotion, la valorisation et le développement des capacités personnelles, des compétences professionnelles ainsi que des savoir-faire et savoir-être.
- L'autodétermination : l'accompagnement des personnes vise à être dans un rapport à la réalité afin d'exercer leur pouvoir d'agir, leur pouvoir de décider de leur vie et réaliser leurs choix en responsabilité.



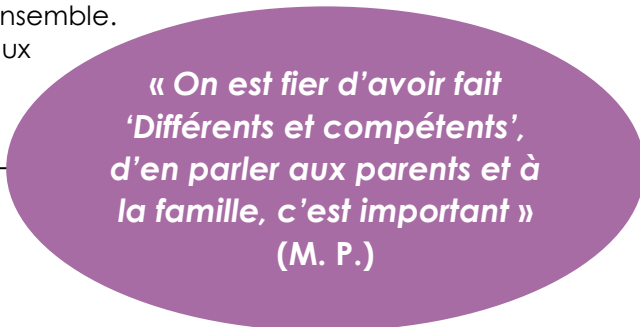
« On est comme tout le monde ; on est fier de ce qu'on fait »
(M. P.)

ACTRICE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

L'association participe, dans les territoires où elle intervient, à l'évolution vers une société inclusive. Elle est un employeur important et reconnu sur les territoires du Pays de Vitré (Vitré Communauté et Roche aux Fées Communauté). Elle contribue à la vitalité et au dynamisme des territoires par son réseau multi-partenarial.

UNE ASSOCIATION QUI PARTICIPE A L'EVOLUTION SOCIETALE

Issue d'un mouvement familial, l'association préserve un esprit militant de solidarité à l'égard de toute personne accompagnée. Elle contribue à un changement des représentations sur le handicap ainsi qu'à la reconnaissance et à l'inclusion sociale des personnes. Elle construit des passerelles sociales (travail, culture, hébergement, loisirs...) et donne ainsi du sens au vivre ensemble. L'association porte des projets innovants pour répondre aux besoins des personnes accompagnées et aux besoins du territoire (cuisine centrale, habitats partagés et inclusifs...).




« On est fier d'avoir fait 'Différents et compétents', d'en parler aux parents et à la famille, c'est important »
(M. P.)

UNE ORGANISATION APPRENANTE

L'association se donne pour objectif que chaque personne travaillant en ESAT apprend de son expérience et utilise celle-ci pour se transformer et évoluer au rythme de ses apprentissages.

Elle participe à la professionnalisation et à la valorisation des travailleurs en ESAT par son inscription dans le dispositif de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience (RAE) « Différents et Compétents » qui remet une certification de reconnaissance de compétences aux personnes qui suivent ce parcours.

L'ensemble des professionnels de l'association est inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de leurs compétences : formations, analyse des pratiques professionnelles, supervisions, retours d'expériences, membres de jury...



« Il faut penser à la planète »
(M. P.)

L'ECO-CITOYENNETE ET LA RESPONSABILITE SOCIETALE

Les acteurs de l'association manifestent un réel intérêt aux sujets écologiques et veillent à ne pas dégrader leur environnement. L'association favorise le développement d'une conscience citoyenne et éco-citoyenne par l'apprentissage aux éco-gestes, le ramassage des déchets lors des sorties nature, l'utilisation d'objets recyclés, une consommation raisonnée...

L'association et les établissements veillent aux bonnes pratiques de développement durable : économies d'énergie, utilisation de produits écologiques, politique d'achat en circuits courts...

LES VALEURS PARTAGEES DE L'ASSOCIATION

L'association FILEAS s'appuie sur les valeurs de la République Française, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, et sur le principe de laïcité.

Les valeurs qui animent l'action de l'association FILEAS constituent le socle commun et partagé de l'ensemble des parties prenantes :

L'HUMANISME

La personne accompagnée est au cœur des actions, l'association la reconnaît dans sa complexité, veille à la situer toujours dans son projet individuel/personnel et croit en ses capacités et ses potentialités.

« Le respect, c'est important et la base du vivre ensemble »
(Mme A.)

LE RESPECT

L'association prend en compte la personne accompagnée au sein de son environnement, reconnaît la richesse humaine de chacune et apporte de la considération à chacune dans sa singularité.

LA BIENVEILLANCE

L'association recherche le bien-être de la personne dans toutes ses dimensions. Les professionnels répondent aux besoins et aspirations (exprimés ou non) des personnes par l'observation, l'écoute et une posture adaptée. Ils les accompagnent avec attention et patience, dans leurs apprentissages et dans la vie courante.

LA SOLIDARITE

L'association s'inscrit dans une démarche de solidarité à l'égard de tout un chacun par l'écoute, l'entraide et le partage.

L'INCLUSION SOCIALE

Toute personne accompagnée par l'association fait partie de la société. A ce titre, l'association favorise l'accès aux droits et sensibilise aux devoirs de chaque citoyen.

L'AUTODETERMINATION

Pouvoir d'agir et pouvoir décider de ses choix de vie (professionnelle, sociale, affective et sexuelle...), d'en évaluer les risques et d'en assumer les conséquences. L'association favorise les choix des personnes accompagnées considérant que chacun a le droit d'être acteur et citoyen là où il vit et à toutes les étapes de son parcours de vie.

Cela implique de donner aux personnes, les moyens d'exprimer leurs attentes par la compréhension, l'expression et la communication : fondements essentiels à une véritable participation et prise de décision.

« C'est bien d'avoir du travail, pour avoir de l'argent, payer les factures... »

« ...avoir sa maison »
(Mme P.)

L'association s'engage à respecter et à faire respecter ces valeurs





LES PERSONNES ACCUEILLIES ET ACCOMPAGNEES

L'association accueille et accompagne des personnes orientées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) présentant tout type de handicap.

Ponctuellement, elle répond à des besoins de stages pour évaluer les capacités et compétences de personnes orientées par des familles et organismes habilités (Services Pôle Emploi, MDPH, Missions Locales, partenaires ESMS).

L'association prend en compte les évolutions de la typologie et des attentes des personnes accompagnées :

- Le vieillissement des travailleurs handicapés et des aidants ;
- Un nombre grandissant de personnes avec des troubles « psy », « dys », du spectre autistique, qui vient interroger la dimension collective des structures ;
- L'expression d'un plus grand désir de vie autonome (hébergement, culture, loisirs ...)

Au-delà de ces évolutions, les parcours peuvent être mixtes entre le milieu ordinaire et le milieu protégé renforçant la nécessité de passerelles, de partenariats et coopérations multiples.



LES BESOINS ET ASPIRATIONS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

LES BESOINS ET ASPIRATIONS EXPRIMES PAR LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

- Un besoin de considération et de se sentir utile
- La fierté de réaliser des choses importantes
- Le pouvoir de choisir et d'agir
- Une vie autonome et stable
- Un accompagnement jusqu'à la retraite
- Un environnement sécurisant pour la construction de son parcours de vie
- Un soutien qui facilite les déplacements dans la ville
- L'accès aux médias, à l'information et aux réseaux sociaux
- La gestion d'un budget
- La possibilité d'aller progressivement vers le milieu de vie ordinaire
- Une aide quotidienne dans l'organisation de sorties et d'activités de loisirs
- Le maintien des liens avec la famille, avec les proches
- La vie affective et l'épanouissement personnel

**« Ce qui est important pour moi : être occupé, avoir des activités »
(M. X.)**

**« Je sais que je suis capable de faire quelque chose »
(Mme R.)**

**« Je me suis sentie mieux dans une petite structure »
(Mme P.)**

**« J'aimerais avoir mon appartement en autonomie »
(Mme X.)**

**« Motiver notre enfant mais pas le surprotéger »
(Mme H.)**

LES ATTENTES EXPRIMEES PAR LES AIDANTS

- Permettre l'autonomie de nos enfants
- Avoir des solutions d'accompagnement et d'hébergement pour nous sécuriser et sécuriser l'avenir de nos enfants
- Besoin de places en établissement
- Que l'association soit une passerelle entre le milieu protégé et le milieu ordinaire
- Trouver sa place dans l'accompagnement sans interférer avec les professionnels

Les professionnels adaptent les réponses au regard des besoins et aspirations de chacun dans le cadre des dispositions de la loi 2002-2 (Projet d'Accompagnement Personnalisé, Conseil de la Vie Sociale, les Projets d'établissements-services...). Ainsi, ils développent une expertise en matière d'accompagnement médico-social.

LES MISSIONS ET LES PRATIQUES ADAPTEES AUX EVOLUTIONS

L'association inscrit toutes ses actions dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et d'évaluation du service rendu

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER

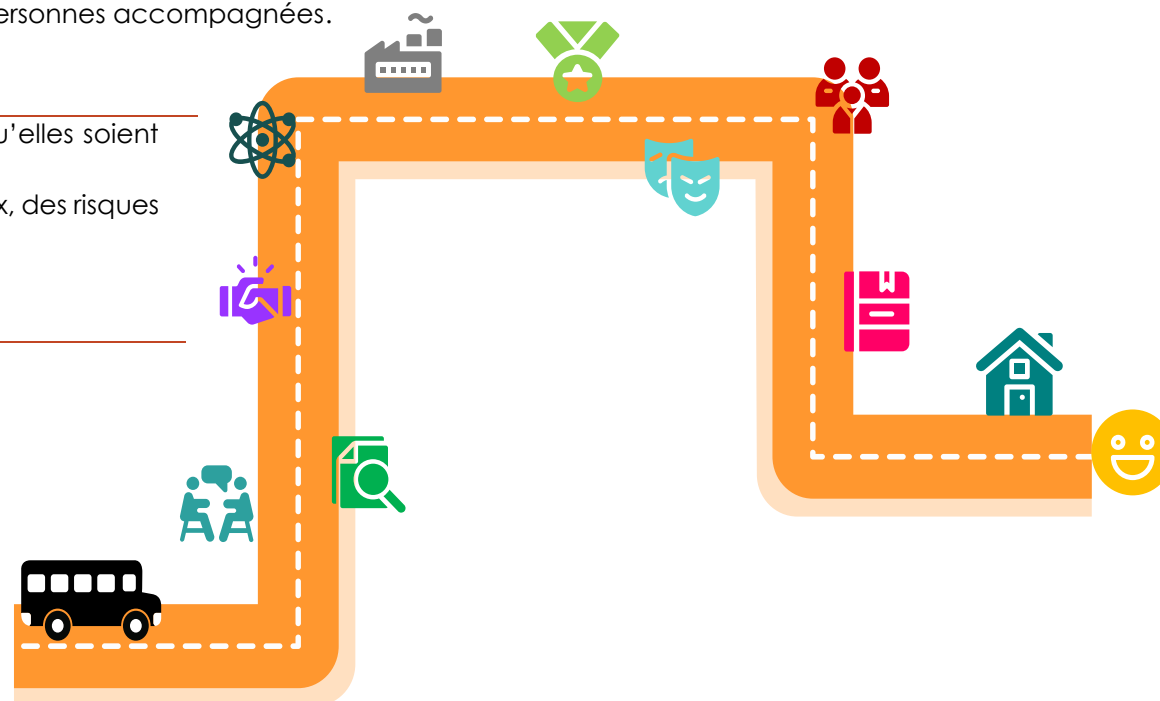
- Recevoir toute personne et analyser la demande d'admission,
- Co-construire le projet personnalisé avec chacun, acteur de son projet de vie,
- Mettre à disposition de la personne accompagnée les ressources lui permettant de soutenir son projet de vie,
- Assurer la flexibilité des interventions afin de s'adapter aux parcours de chacun,
- Favoriser l'accès aux soins et au suivi médical des personnes accompagnées.

INFORMER ET PREVENIR

- Informer les personnes sur leurs droits et devoirs afin qu'elles soient citoyennes et actrices de la cité,
- Prévenir des risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux, des risques cyber, harcèlement, conduites addictives...

CONTRIBUER A UNE SOCIETE PLUS SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

- A travers les échanges inter-générationnels,
- Par les propositions de logement et d'habitat inclusif,
- Par l'ouverture des établissements et services dans leur environnement (entreprises, écoles, territoires, partenaires...),
- Par une politique associative d'aide aux aidants,
- Par une participation active aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités territoriales.
- ...



ANTICIPER

- Élaborer de nouvelles réponses aux besoins et attentes des personnes : intervenir de façon globale et innovante en favorisant le partenariat et la coopération,
- Faire évoluer l'offre existante vers une diversité d'accompagnement et d'hébergement.

UN PROJET INSCRIT DANS LES POLITIQUES SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

Le projet de l'association FILEAS

s'appuie sur l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui, en France, fondent l'action sociale et médico-sociale. Il s'inscrit dans le cadre des politiques nationales, régionales avec le Projet Régional de Santé piloté par l'ARS Bretagne et départementales avec le schéma en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap d'Ille et Vilaine 2023-2028.

Ce projet est conforté par la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens en (2020-2024) avec l'ARS-Bretagne et le Conseil Départemental 35.

Il comprend 3 orientations majeures :

- Apporter une réponse adaptée, inclusive et évolutive aux besoins de chaque personne en situation de handicap,
- Mettre en place une organisation efficiente au service des personnes,
- Améliorer en continu la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Il peut aussi servir de base à la signature d'autres CPOM (DREETS).

Principales références législatives

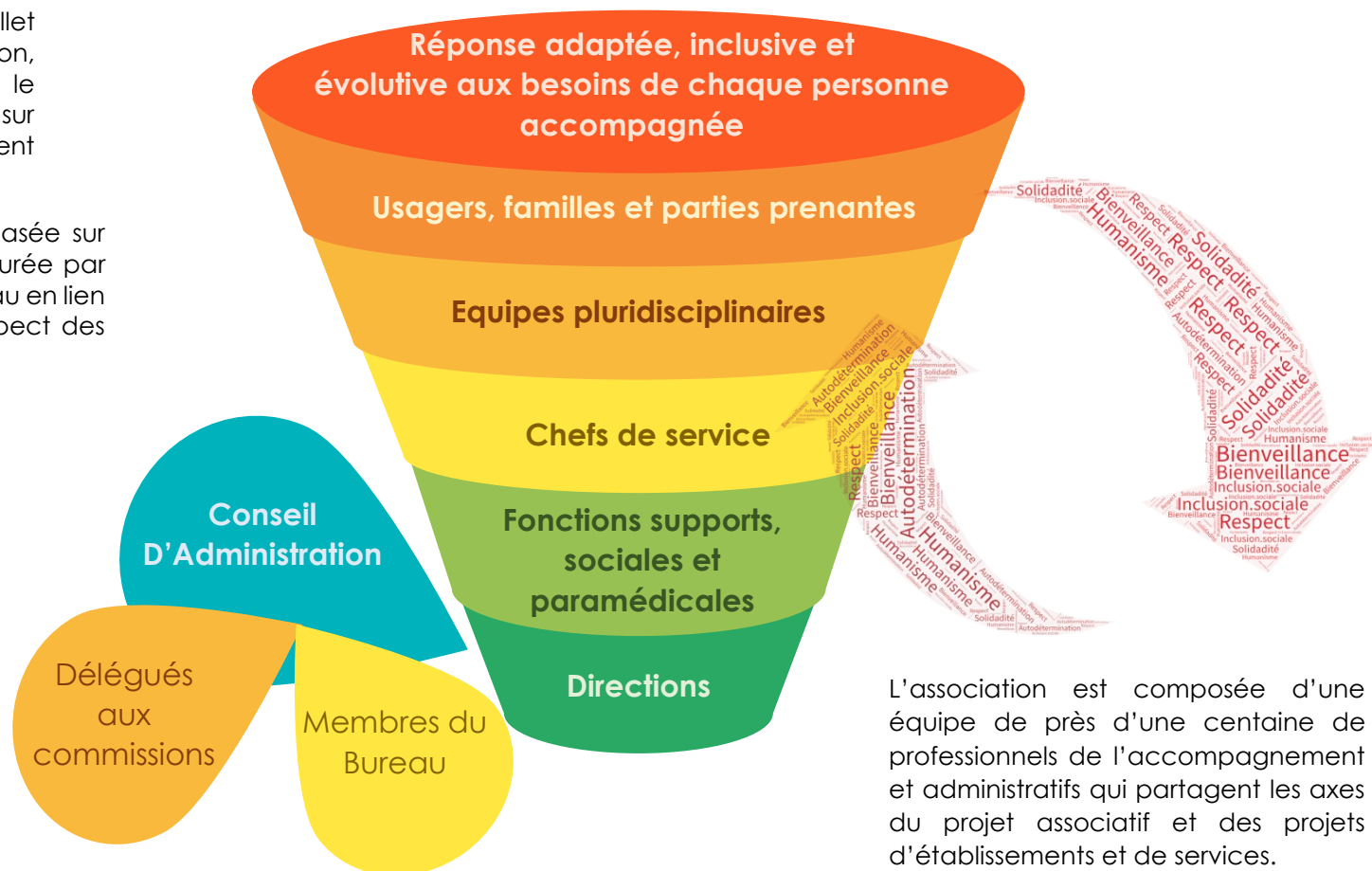
- Loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.
- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la circulaire d'août 2008.
- Loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.
- Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- Loi du 29 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement.
- Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016.
- Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et son décret d'application de décembre 2022

LA GOUVERNANCE ET LES RICHESSES HUMAINES DE L'ASSOCIATION

L'association FILEAS, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, rassemble des personnes motivées par le projet et par son ambition. Elle s'appuie sur plus de 80 adhérents qui constituent l'Assemblée Générale.

La gouvernance de l'association, basée sur les principes de démocratie, est assurée par le Conseil d'Administration et le Bureau en lien étroit avec la direction, dans le respect des statuts de l'association.

Le conseil d'administration est composé de personnes compétentes : parents de personnes en situation de handicap accueillies, personnes sensibilisées à la cause du handicap et représentants d'usagers. Il peut s'adjoindre des personnes qualifiées : professionnels et experts externes.



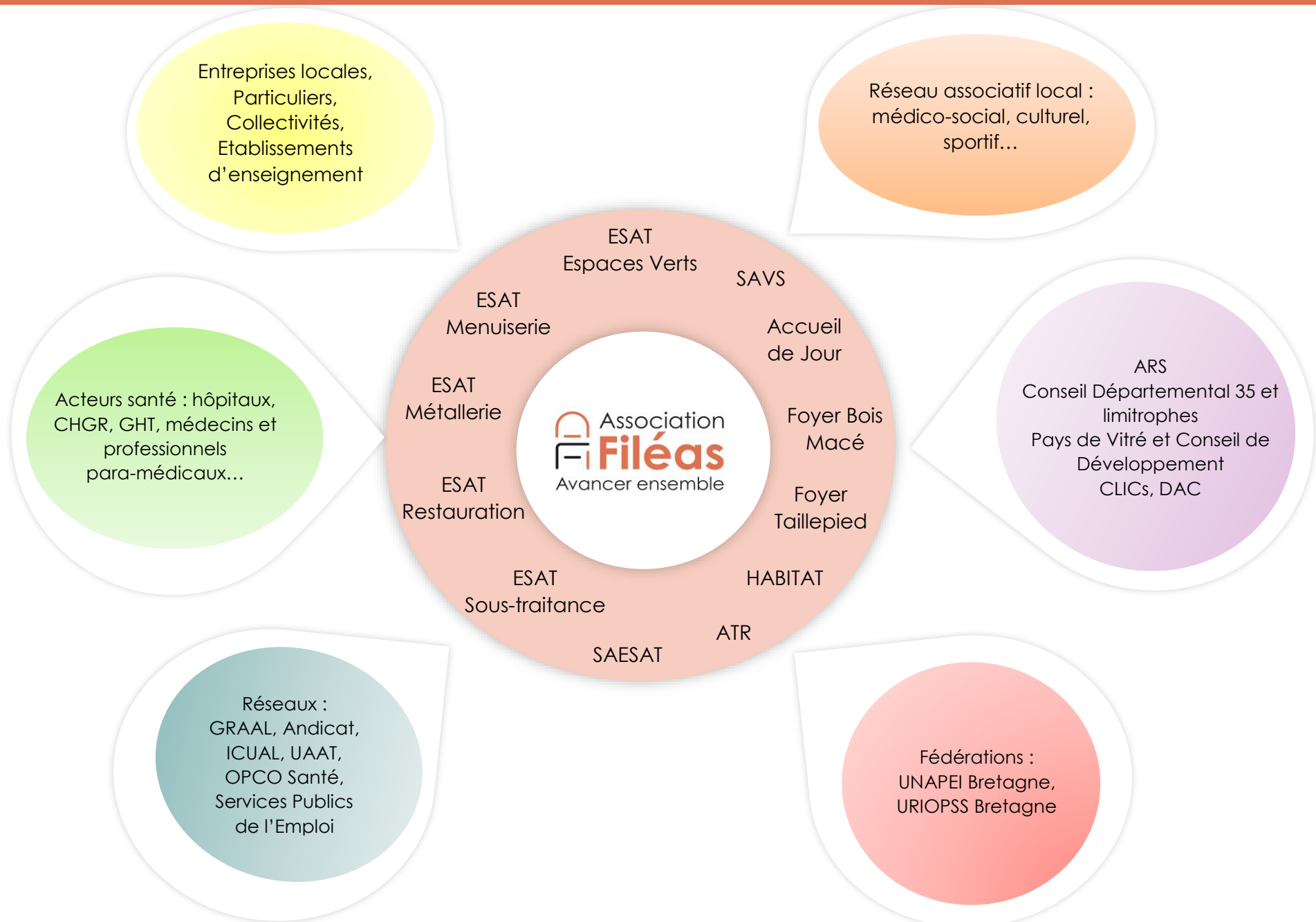
L'association est composée d'une équipe de près d'une centaine de professionnels de l'accompagnement et administratifs qui partagent les axes du projet associatif et des projets d'établissements et de services.

Les instances de gouvernance sont enrichies par de nombreuses contributions :

- des commissions associatives telles que Patrimoine et Ressources Humaines
- la tenue ponctuelle de groupes de travail thématiques liés à des projets, à l'actualité, à l'écriture du projet associatif stratégique, évènements festifs de l'association...
- les Conseils de la Vie Sociale des établissements et services
- la participation du directeur au Conseil d'Administration et au Bureau
- le comité de direction (CODIR)
- le comité social et économique (CSE)

Le conseil d'administration de l'association confie à la direction la gestion des établissements et services. Celle-ci assure un management collaboratif dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en veillant à l'équilibre économique, à la pluridisciplinarité des fonctions et à la parité.

L'ASSOCIATION AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE



L'AMBITION STRATEGIQUE DE L'ASSOCIATION



Orientation n° 1

Interagir avec les représentants des politiques territoriales en faveur d'une société inclusive : transports, accessibilité, logement, travail, culture et loisirs...



Orientation n° 2

Développer le panel des réponses d'accompagnement bienveillant auprès des personnes en situation de handicap qui permet de fluidifier leur parcours de vie, notamment sur les périodes de transition, en leur donnant la possibilité de tester des expériences répondant à leurs aspirations.



Orientation n° 3

Assurer une gouvernance associative attentive aux ressources humaines (compétences, climat social, Qualité de vie au travail...) et en veillant à l'équilibre des ressources économiques, financières et environnementales.



Orientation n° 4

Se saisir des opportunités de développement de l'association : réponses aux appels à projet, à candidature et à manifestation d'intérêt, recherche de nouveaux marchés et de projets innovants, renforcement des partenariats (notamment pour l'accès aux soins) et proposer des projets inclusifs sécurisés en matière d'hébergement, de travail et de vie sociale.



Orientation n° 5

Développer une politique d'aide aux aidants : plateforme de répit, accueil temporaire, café des aidants, vacances adaptées, pair-aidance bénévole...

GLOSSAIRE

ANDICAT : Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT

ARS : Agence Régionale de Santé

ATR : Accueil Temporaire de Ressourcement

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CHGR : Centre Hospitalier Guillaume Régnier (Rennes)

CLIC : Centre local d'Information et de Coordination gérontologique

DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination

ESAT : Etablissement ou Service d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissement-service Social et Médico-Social

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

UNAPEI : Union Nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Ouvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux